

COMMUNIQUÉ FINAL

**REUNION TRANFRONTALIERE ENTRE LES MINISTRES EN CHARGE DE LA
SANTÉ DE LA GUINÉE ET DU MALI SUR LA MALADIE À VIRUS EBOLA
KOUREMALE, LE 29 NOVEMBRE 2014**

I. INTRODUCTION :

1. Conformément aux instructions données par leurs Excellences les Présidents Pr Alpha Condé et Monsieur Ibrahim Boubacar Keita,
2. La première réunion transfrontalière entre les Ministres en charge de la santé de la République de Guinée et du Mali sur l'épidémie de la maladie à virus Ebola s'est tenue le 29 novembre 2014 à Kourémalé (Frontière entre la Guinée et le Mali).
3. Les délégations des deux pays étaient conduites côté malien par le Ministre en charge de la santé, le Ministre des mines du Mali, le Conseiller spécial du Président de la République chargé de la lutte contre Ebola, le Gouverneur de la région de Koulikoro, le Préfet de Kangaba, les responsables nationaux de la santé et côté guinéen par le Ministre en charge de la Santé, le Coordinateur national de la riposte contre Ebola, le Gouverneur de la région de Kankan, le préfet de Siguiri, les cadres nationaux de la santé.
4. Ont pris part également à la réunion plusieurs Institutions et Partenaires, Organismes Gouvernementaux et Non Gouvernementaux.

II. CONTEXTE

L'émergence de l'épidémie de la maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest menace la sécurité sanitaire publique régionale et mondiale. L'actuelle épidémie en cours figure parmi les plus effrayantes jamais enregistrées depuis l'apparition de la maladie il ya quarante ans.

Plusieurs réunions inter-états avec différents partenaires ont été organisées à ce sujet. Des réunions transfrontalières ont régulièrement regroupé les autorités sanitaires de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone. Une réunion ministérielle d'urgence a également été organisée à Accra, les 02 et 03 juillet sur la question qui a abouti à un communiqué avec des recommandations.

Malgré les dispositions prises dans les deux pays, les différentes missions ont constaté plusieurs problèmes, notamment l'insuffisance du contrôle au niveau des frontières, l'existence de nombreux placers, etc. Compte tenu du rôle important attendu des autorités administratives dans la gestion de cette épidémie, il est souhaité une concertation entre les autorités sanitaires des deux pays. En outre, lors de la réunion du Comité Interministériel de Gestion des Epidémies le 25 novembre 2014, il a été décidé de contacter les autorités sanitaires guinéennes pour l'organisation d'une rencontre transfrontalière. La présente rencontre à Kourémalé est organisée dans ce cadre en vue de sensibiliser davantage les autorités transfrontalières pour une meilleure gestion concertée de l'épidémie à virus Ebola.

Le Mali et la Guinée partagent une frontière longue de 858 km qui sur une bonne partie n'est même pas délimitée. La proximité géographique et culturelle fait que les mêmes communautés et les mêmes familles se retrouvent souvent de part et d'autre de la frontière. Mieux encore certains villages comme Kourémalé sont à cheval sur la frontière.

Tenant compte de cette situation et des recommandations du règlement sanitaire international (RSI), les autorités maliennes ont pris la décision de ne jamais fermer la frontière devant la menace de l'épidémie de la maladie à virus Ebola (MVE).

L'existence actuelle d'un foyer actif à Kourémalé appelle à un renforcement de la collaboration transfrontalière entre les deux pays frères. C'est ainsi que les concertations entre les deux ministres en charge de la santé ont permis de très vite planifier cette importante rencontre.

3. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de la rencontre était de renforcer la mise en œuvre des stratégies afin d'arrêter l'épidémie de la maladie à virus Ebola dans les deux pays.

4. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- ✓ Passer en revue la situation épidémiologique de la MVE dans les zones frontalières,
- ✓ Analyser la problématique de la gestion de l'épidémie et les facteurs de risque de la MVE dans les zones frontalières,
- ✓ Formuler des recommandations visant à renforcer la collaboration entre les districts sanitaires dans les zones frontalières dans le cadre de la lutte contre la maladie,
- ✓ Identifier les mécanismes de mise en œuvre immédiate des stratégies y compris les acteurs
- ✓ Proposer un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations et des activités dans les zones frontalières.

5. RESULTATS ATTENDUS

- ✓ La situation épidémiologique de la MVE les zones frontalières 2013 est revue ;
- ✓ La problématique de la gestion de l'épidémie et les facteurs de risque de la MVE dans les zones frontalières sont analysées,
- ✓ Les recommandations visant à renforcer la collaboration entre les districts sanitaires dans les zones transfrontalières dans le cadre de la lutte contre la maladie sont formulées ;
- ✓ Les mécanismes de mise en œuvre immédiate des stratégies y compris les acteurs ont été identifiés
- ✓ Le mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations et des activités dans les zones transfrontalières est proposé.

6. DECISIONS PRISES ET RECOMMANDATIONS

6.1 Décisions prises

Les Ministres en charge de la santé de la République de Guinée et du Mali, après avoir examiné discuté de la situation de la Maladie à Virus Ebola (MVE) en cours dans leurs pays respectifs ont:

- ✓ Exprimé une profonde préoccupation par rapport à la faiblesse des systèmes de santé des deux pays pour faire face à aux épidémies en général et en particulier l'épidémie de la maladie à virus Ebola, qui frappe actuellement nos deux communautés ;
- ✓ Souligné la nécessité d'une gestion transfrontalière commune de l'épidémie de MVE ;
- ✓ Reconnu que face à cette situation alarmante, déclarée par l'OMS comme Urgence de Santé Publique de Portée Internationale, le seul objectif demeure l'arrêt de la transmission de la maladie dans un esprit de solidarité régionale, la mobilisation des ressources et l'harmonisation des stratégies, en particulier, transfrontalières.

Les Ministres de la santé décident :

1. Renforcer le dispositif de surveillance épidémiologique ;
 - a. Aux Points d'Entrées et de sorties

- Elaboration d'une fiche de renseignement sanitaire
- Contrôle de température
- Désinfection des mains
- Interdiction de transfert des cadavres
- Interdiction de transfert de malade

b. Identification des cas suspects et contacts et leur prise en charge (interdiction de déplacement à l'intérieur comme à l'extérieur du pays)

c. Partage d'informations entre les pays

2. Renforcer les structures sanitaires transfrontalières dans les pays par la formation, le contrôle de l'infection, le triage, l'alerte précoce, l'équipement adéquat et l'établissement des centres d'isolement/observation.

3. Diffuser des messages clairs et harmonisés à l'endroit des populations le long de toute la bande frontalière ;

4. Concevoir des stratégies adaptées sur les sites traditionnels d'orpaillage le long des frontières ;

5. La réunion des Ministres de la santé invite les populations à ne pas céder à la panique et à se mobiliser pour gagner le combat et bouter Ebola hors de leur communauté.

6. Mettre en place une équipe d'investigation/réponse avec coordination unique

7. Faciliter le passage d'un côté comme de l'autre de la frontière aux personnel humanitaire non-ressortissants de la CEDEAO

8. Mettre en place un mécanisme de transfert des échantillons au laboratoire le plus proche en vue de la confirmation rapide du diagnostic.

9. Echanger les listes de contacts et les rapports périodiques entre les postes de santé frontaliers ;

7. MOTIONS DE REMERCIEMENTS

Les Ministres en charge de la santé de la Guinée et du Mali, réunis le 29 novembre 2014 à Kourémalé, République du Mali, remercient leurs Excellences les Présidents Pr Alpha Condé et Monsieur Ibrahim Boubacar Keita pour cette initiative louable de réunion transfrontalière et de gestion concertée de l'épidémie de la MVE.

Les Ministres remercient les autorités administratives, politiques et coutumières de Kourémalé Guinée et Mali pour l'accueil chaleureux et fraternel ainsi que les bonnes conditions de travail qui leur ont permis d'atteindre les objectifs de cette rencontre.

Fait à Kourémalé le 29 novembre 2014

Ont signé

Médecin Colonel Rémy LAMAH
Ministre de la Santé Publique de la
Guinée

Ousmane KONE
Ministre de la Santé et de l'Hygiène
Publique du Mali